



Arrêté n° 2026 - 063

ARRETE ETABLISANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2026

Le Maire de Blainville-sur-Orne,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifié portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 83-53 du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du 09/07/2012 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté n°2024-032 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 20 février 2024 pour une durée de 3 ans,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le tableau annuel de la **catégorie C** d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établit comme suit :

Filière Médico-Sociale

Avancement au grade d'ATSEM PRINCIPAL DE 1E CLASSE (C3)

- | | |
|---|---------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Ratio dans ce grade : 100 % Date du CT 28/06/2012 | Date de délibération 09/07/2012 |
| <input type="checkbox"/> Ligne directrice de gestion : Date du CST 15/02/2024 | Date de l'arrêté 20/02/2024 |

Nom et Prénom	Date du Grade actuel et échelon	Date d'effet de la nomination
THOURY SANDRINE	ATSEM PAL 2E CL ECHELON 09	1er MAI 2026

Filière Technique

Avancement au grade d'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1E CLASSE (C3)

- | | |
|--|---------------------------------|
| <input type="radio"/> Ratio dans ce grade : 100 % Date du CT 28/06/2012 | Date de délibération 09/07/2012 |
| <input type="radio"/> Ligne directrice de gestion : Date du CST 15/02/2024 | Date de l'arrêté 20/02/2024 |

Nom et Prénom	Date du Grade actuel et échelon	Date d'effet de la nomination
GRARD VINCENT	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2E CL ECHELON 08	1er MARS 2026
GUIBERT TIPHAINNE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2E CL ECHELON 09	1er MAI 2026
GEORGE VALERIE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2E CL ECHELON 09	1er MAI 2026

Filière Culturelle

Avancement au grade d'ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 1E CLASSE (C3)

- | | |
|--|---------------------------------|
| <input type="radio"/> Ratio dans ce grade : 100 % Date du CT 28/06/2012 | Date de délibération 09/07/2012 |
| <input type="radio"/> Ligne directrice de gestion : Date du CST 15/02/2024 | Date de l'arrêté 20/02/2024 |

Nom et Prénom	Date du Grade actuel et échelon	Date d'effet de la nomination
CARABIE GUILLAUME	ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL 2E CL ECHELON 08	1er SEPTEMBRE 2026

Filière Sportive

Avancement au grade d'OPERATEUR DES APS PRINCIPAL DE 2E CLASSE (C2)

- | | |
|--|---------------------------------|
| ○ Ratio dans ce grade : 100 % Date du CT 28/06/2012 | Date de délibération 09/07/2012 |
| ○ Ligne directrice de gestion : Date du CST 15/02/2024 | Date de l'arrêté 20/02/2024 |

Nom et Prénom	Date du Grade actuel et échelon	Date d'effet de la nomination
VERDIER MAXIME	OPERATEUR DES APS ECHELON 07	1er OCTOBRE 2026

Filière Administrative

Avancement au grade d'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2E CLASSE (C2)

- | | |
|--|---------------------------------|
| ○ Ratio dans ce grade : 100 % Date du CT 28/06/2012 | Date de délibération 09/07/2012 |
| ○ Ligne directrice de gestion : Date du CST 15/02/2024 | Date de l'arrêté 20/02/2024 |

Nom et Prénom	Date du Grade actuel et échelon	Date d'effet de la nomination
LE BRUN CELIA	ADJOINT ADMINISTRATIF ECHELON 07	1er MARS 2026

ARTICLE 2 :

Le tableau annuel de la catégorie B d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établit comme suit :

Filière Sécurité

Avancement au grade de CHEF DE SERVICE DE POLICE PRINCIPAL DE 2E CLASSE

- | | |
|--|-----------------------------|
| ○ Ratio dans ce grade : 100 % Date du / | Date de délibération / |
| ○ Ligne directrice de gestion : Date du CST 15/02/2024 | Date de l'arrêté 20/02/2024 |

Nom et Prénom	Date du Grade actuel et échelon	Date d'effet de la nomination
MARIE ISABELLE	CHEF DE SERVICE DE POLICE ECHELON 09	1er MARS 2026

Fait à Blainville-sur-Orne, le 10/02/2026

le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif ou par le biais de l'application informatique Télérécours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr> dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

